

Epreuve orale d'Histoire des arts au DNB – Session 2010

Préconisations générales

Textes de référence :

Textes parus au BOEN :

- Arrêté d'organisation de l'enseignement de l'Histoire des arts publié au BOEN n° 32 du 28 août 2008.
- Evaluation de l'Histoire des arts pour le diplôme national du brevet : encart du BOEN n° 40 du 29 octobre 2009.

Document académique d'aide mis à disposition par les IA-IPR :

- « Document de travail » relatif à l'évaluation de l'Histoire des arts pour le diplôme national du brevet, diffusé dans tous les collèges publics et privés de l'académie par voie électronique le 4 décembre 2009.

I – Préambule

Sans reprendre les points déjà fixés par les textes, la présente note de synthèse complète :

- les éléments écrits dans la circulaire de cadrage publiée au BOEN n° 40 du 29 octobre 2009, notamment au chapitre « Fondements de l'évaluation ».
- les pistes de travail et les recommandations qui étaient développées dans le « Document de travail » référencé ci-dessus.

Les préconisations qui suivent ont pour objectif d'aider les équipes à optimiser les dispositions déjà prises en établissement, au bénéfice d'une évaluation pertinente et gratifiante pour le collégien à l'occasion d'une épreuve orale qu'il a choisi de présenter au DNB.

Elles ne sauraient être injonctives au point de limiter la souplesse avec laquelle cette épreuve doit être envisagée au cours de cette première session d'existence.

Rappelons que la circulaire réglementaire de cadrage au BOEN n° 40 du 29 octobre 2009 précise que les modalités de l'évaluation sont « *définies par l'équipe pédagogique. Elles sont fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés.* ».

II – Modalités

Rappel : il s'agit d'un « entretien oral » et non d'une « interrogation » limitée à vérifier des connaissances visées préalablement par les enseignants. En aucun cas il ne s'agit de demander aux collégiens d'exposer simplement une somme de connaissances livresques notées en cours et mémorisées pour l'occasion.

Cet oral est l'occasion de mettre l'élève en situation de témoigner des expériences avec les oeuvres d'art de divers domaines artistiques, mais aussi des rencontres avec des artistes, des lieux, des événements artistiques (visites au musée, concerts...), vécues au fil de son parcours.

L'évaluation doit tenir compte de ce parcours et repose alors naturellement sur les capacités, connaissances et attitudes de l'élève. L'ambition de cette épreuve orale est de mettre le collégien en situation de convoquer ses références culturelles, ses connaissances dans différents arts et ses expériences de rencontre avec des oeuvres pour argumenter son point de vue exprimé sur la question qu'il tente d'éclairer à partir de supports, dont des œuvres d'art.

Préconisations :

- Eviter absolument l'interrogation uniquement à dimension « savante » sur le programme ou sur une seule œuvre.
- Il serait intéressant que l'élève soit amené à questionner les œuvres, à réfléchir sur une problématique artistique concertée entre les enseignants (par exemple : « Œuvre d'art et tradition populaire : frontière ou métissage ? », problématique pouvant être traitée dans la thématique « Arts, créations, cultures »), plutôt que de simplement se livrer à un exercice de présentation d'une œuvre qui se cantonne à la seule dimension cognitive et livresque.

- Dès qu'il s'agit d'œuvres d'art, donc d'abord de perception sensible d'une expression artistique, il paraît opportun d'encourager l'élève à se poser des questions qui engagent sa "réactivité" (émotion, références culturelles, etc.) à l'oeuvre et son point de vue critique, en privilégiant des allers et retours entre point de vue esthétique/sensibilité/connaissance.
- Plutôt que de seulement raisonner en terme de disciplines artistiques, mieux vaut embrasser la dimension artistique d'une oeuvre, par nature souvent ouverte à différents champs artistiques.
- Viser l'appréciation de compétences/connaissances évaluables, développées lors des séances de différents enseignements disciplinaires :
 - o des compétences/connaissances "disciplinaires" à développer par les collégiens dans le cadre des différents programmes d'enseignement des disciplines support de ce parcours HDA des élèves
 - o des compétences/connaissances déclinées dans l'arrêté d'organisation HDA et dans la circulaire réglementaire de cadrage au BOEN n° 40 du 29 octobre 2009, comme par exemple :
 - situer des œuvres dans le temps et dans l'espace
 - effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.)
- Il paraît judicieux de partir de l'intérêt de l'élève pour une problématique (traitée en cours), pour un événement artistique, pour une oeuvre ou plusieurs oeuvres. Certaines équipes pédagogiques ont en effet décidé de laisser au candidat la responsabilité du choix de la thématique sur laquelle prend appui l'entretien.
- L'histoire des arts n'étant pas une discipline mais un enseignement interdisciplinaire, la pratique de l'élève doit se révéler centrale et rendre compte de cette ouverture multiple (pratique artistique, littéraire, culturelle, linguistique, etc.).

Remarque : un temps de préparation juste avant l'entretien oral n'est pas prévu par la circulaire de cadrage de l'épreuve.

III – Supports d'évaluation

« Un ou plusieurs documents proposés par les examinateurs »

En séances d'enseignement, concernant une problématique donnée, il est opportun d'envisager au moins 2 ou 3 oeuvres de référence et 2 ou 3 oeuvres complémentaires qui éclairent les premières, en embrassant différents points de vue et différents champs artistiques. En toute cohérence, différents supports de réflexion sont à privilégier également lors de l'épreuve orale au DNB, certains choisis parmi ceux étudiés en cours et d'autres peut-être pas.

Dans l'esprit d'un commentaire comparé entre plusieurs oeuvres, un document extérieur au cours peut être proposé à l'élève comme support (entre autres supports déjà abordés en cours). Il faut alors que ce support soit « bavard », c'est-à-dire qu'il soit ouvert à différents types de remarques pouvant être faites par un adolescent de 3^{ème} et livre facilement des pistes exploitables par ce dernier. Tout support trop « énigmatique » est à proscrire.

« Réalisation (personnelle ou collective) effectuée en classe (dossier, diaporama, DVD, dessins, schémas, exposition, création) »

Que la production de l'élève soit le support de l'évaluation est une perspective intéressante, à condition de prendre garde aux dérives possibles auxquelles peut conduire la présentation du dossier produit par le(s) candidat(s), comme un commentaire réduit à la paraphrase...

Au contraire, il s'agit d'engager le collégien à tirer parti de sa production en développant les enjeux et les objectifs qui ont prévalu à ses choix.

Témoignage d'une approche plus personnelle et autonome des oeuvres s'y rattachant, cette production constitue une source de questionnements, autant dire un point de départ prétexte à l'entretien devant se nouer entre le candidat et les professeurs composant le binôme/jury.

Dans ce cas de figure, il devient particulièrement intéressant d'encourager le candidat à :

- Justifier ses choix de production : question à traiter, sujet à nourrir, oeuvres rassemblées autour d'une thématique, etc.
- Oser exposer les points de vue qu'il a pu être amené à expliciter dans sa production et son avis personnel face à une lecture, un spectacle ou une oeuvre d'art, etc.

L'évaluation peut par exemple prendre en compte quelques compétences spécifiques :

- Ecouter les questions ; les comprendre ; élaborer rapidement une réponse.
- Etre capable de revenir sur sa propre parole ; être capable de demander à l'examineur une reformulation ou une précision ; être capable, de façon nuancée et fondée, de ne pas partager le point de vue de l'examineur.
- Ne pas refuser de s'interroger ; savoir reconnaître son ignorance sur le point abordé ;

Si la présentation de l'élève peut s'appuyer sur un travail documentaire, cette forme ne peut être suffisante. La production de l'élève doit constituer le cœur du dossier.

Dans tous les cas, la production de l'élève n'est pas évaluée pour elle-même.

IV – Outil d'évaluation

La finalité de l'épreuve est d'évaluer des compétences mobilisant des connaissances et témoignant d'attitudes. A cette fin, tout outil favorisant une évaluation équitable et bienveillante peut être utile, à condition qu'il soit ouvert et souple.

Réclamée dans certains établissements, une grille d'évaluation a été réalisée par des professeurs et expérimentée par différentes équipes en cours d'année scolaire. Elle apparaît comme un outil possible – améliorable sans doute – pour conduire l'évaluation lors de l'entretien oral au DNB.

C'est pourquoi cette grille d'évaluation est jointe à la présente. Evidemment non imposée, elle peut constituer une base d'outil que les équipes peuvent modifier en l'aménageant à leur convenance.

V – Notation

Bien évidemment, il ne saurait être question de note sanction.

Il s'agit bien de conduire une évaluation de compétences et connaissances acquises par l'adolescent durant son parcours au collège, tout autant que d'apprécier ses initiatives personnelles. Ces dernières peuvent l'avoir mené à des découvertes et à une réflexion touchant l'histoire des arts.

La circulaire réglementaire de l'épreuve ne stipule pas que la possible (mais non obligée) production écrite doive être notée. Il n'apparaît donc pas indispensable de consacrer une partie des points à l'appréciation de la production support.

La note d'entretien doit rendre compte des capacités spécifiques du candidat dans le domaine de la communication et de l'échange dialogué.

Si l'oral concerne plusieurs élèves ensemble

On peut souligner l'intérêt que revêt sans doute le travail collectif d'élèves durant l'année scolaire dans le cadre de l'Histoire des arts.

Il paraît alors dommage de ne pas prolonger l'émulation que peut insuffler le travail d'équipe par une situation collective d'évaluation lors de l'entretien oral au DNB. Que deux professeurs s'entretiennent collectivement avec deux ou trois candidats n'empêche nullement la notation, elle, d'être individuelle.

En guise de conclusion

A l'heure de l'attestation de maîtrise du socle de connaissances et de compétences, peut-être faut-il appréhender l'évaluation de l'Histoire des arts pour le diplôme national du brevet comme la reconnaissance pour l'élève d'une capacité à s'interroger avec intelligence, culture et sensibilité sur le monde dans lequel il cherche à se sentir bien...

L'enjeu est de donner du sens à cet entretien oral, un sens ouvert sur la suite du parcours de formation générale du collégien à la veille d'appréhender le choix d'enseignements d'exploration et d'enseignements artistiques dès son arrivée au lycée par exemple...